

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET CBE (CONVENTION AFFECTATION CCM1761
ENTRE ETAT DU CAMEROUN ET L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT-AFD)

Exercice 2025 et suivants

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION (MINRESI) – Yaoundé

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTÈRE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION (CIPM-MINRESI)

Mars 2025

SOMMAIRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT



Pièce n°1 : Lettre d'invitation à soumissionner

Pièce n°2 : Avis d'Appel d'Offres (AAO) : versions françaises et anglaise

 2-1 : Version française

 2-2 : Version anglaise

Pièce n°3 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

Pièce n°4 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Pièce n°5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Pièce n°6 : Termes de référence (TDR)

Pièce n°7 : Proposition technique tableaux types

Pièce n°8 : Proposition financière tableaux types

Pièce n°9 : Modèle de marché

Pièce n°10 : Modèles des pièces à utiliser par les soumissionnaires

Pièce n°11 : Formulaire de la charte d'intégrité

Pièce N°12 : Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

Pièce n°13 : Etudes préalables

Pièce n°14 : Liste des banques et compagnies d'assurances autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

Pièce n°15 : Liste des laboratoires géotechniques agréés.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/CIPM-MINRESI/2025 DU _____
EN VUE DU RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION)
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE
BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE- NKOLBISSON.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Projet de création du Centre de Biogéosciences de l'Environnement au Cameroun (CBE) à Yaoundé-Nkolbisson, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), lance l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence en vue du recrutement d'un cabinet d'architecture/bureau d'études pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques, suivi et contrôle des travaux de construction) d'un ensemble immobilier devant abriter le Centre de Biogéosciences de l'Environnement (CBE) à Yaoundé- Nkolbisson.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°001/AMMI/MINRESI/SG/C2D/CBE/2024 du 18 décembre 2024 publié dans le Journal des Marchés de l'ARMP édition N° 001 du 18 décembre 2024.

2- Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres, réalisées en deux phases, comprennent :

PHASE I - ETUDE PREALABLE A LA CONSTRUCTION

Cette phase comprend :

- La réalisation des études topographiques ;
- La réalisation des études géotechniques ;
- La réalisation des études architecturales du bâtiment en phase d'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- La réalisation des études techniques (note de calcul de structure, plans de structure, corps d'état - lots technologiques de plomberie, d'électricité, froid et climatisation) ;
- Les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs (DQE) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- La préparation du dossier d'appel d'offres pour le marché des travaux.

PHASE II - SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REALISATION

Dans cette phase il s'agira de :

- Planifier, coordonner, piloter l'exécution des travaux ;
- Présider les réunions techniques hebdomadaires de suivi du chantier et rédiger les comptes rendus desdites réunions dont copies seront adressées à l'équipe-projet ;
- Adresser au Maître d'Ouvrage des rapports mensuels sur l'état d'avancement du projet ;
- Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages ;
- Élaborer les rapports techniques pour la présentation d'éventuels travaux supplémentaires ;



- Établir des bordereaux de prix sur demande du Maître d’Ouvrage ;
- Assister à la vérification des états quantitatifs sur demande du Maître d’Ouvrage ;
- Procéder à la vérification des différents décomptes établis par l’entrepreneur ;
- Présenter un rapport de suivi à la fin des travaux ;
- Assister le Maître d’Ouvrage pour le règlement des litiges ;
- Assister aux réceptions techniques, puis aux réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- Rassembler, vérifier, valider, puis transmettre au Maître d’Ouvrage les dossiers des ouvrages exécutés accompagnés des notices d’entretien (Dossier de Récolement) ;
- Adresser au Maître d’Ouvrage un rapport final de déroulement des travaux ;
- Et toute autre sujétion survenant lors du déroulement des travaux.

3- Allotissement

La prestation est constituée d'un seul lot, qui sera exécutée en deux phases :

- Phase I : études architecturale et technique (tranche ferme) ;
- Phase II : Suivi et contrôle des travaux de réalisation (tranche conditionnelle).

4- Délai d'exécution :

Phase I : quatre (04) mois (tranche ferme) ;

Phase II : Ce délai sera fonction de la durée de l'exécution des travaux de construction mais ne devra pas excéder quinze (15) mois (tranche conditionnelle).

5- Participation

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Cabinets d'architecture et Bureaux d'Etudes Techniques de droit camerounais ci-après retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'intérêt N°001/AAMI/MINRESI/SG/C2D/CBE/2024 du 18 décembre 2024. Il s'agit de :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Contacts
01	BETA CONSULT	BP : 5009 Ydé Tél : 222 21 55 09
02	Groupement EGIS / TOGNIA & ASSOCIATES	BP : 6622 Ydé Tél. : 699 99 78 25
03	Groupement BEC LA ROUTIERE SARL, ECOPE Ingénieur Conseil & AIA DJIBO	BP : 13704 Ydé Tél. : 222 22 35 64
04	Groupement METRA CONSEILS / NEW-AFRICA	BP : 4432 Ydé Tél. : 671 03 91 54

6- Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement du CBI: (Convention de subvention entre l'Etat du Cameroun et l'Agence Française de Développement -AFD) 2025 et suivants.

7- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres Restreint (DAOR)

Le Dossier peut être consulté aux heures et jours ouvrables au Secrétariat du Coordonnateur du projet CBI sis au MINRESI, Bâtiment Annexe N°2 au sous-sol et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

8- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres Restreint (DAOR)

Le Dossier peut être obtenu ou retiré aux jours et heures ouvrables au Secrétariat du coordonnateur du projet CBE sis au MINRESI, dès la publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille F CFA (150 000) payable au Trésor Public.

9- Recevabilité des offres

Les pièces du Dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformément au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

10- Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais. Elle devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 13/01/2025 à 13 heures. Deux copies opérationnelles de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, et deux copies physiques devront être transmises au secrétariat du Coordonnateur du projet CBE sis au MINRESI, montée Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, Bâtiment Annexe N°2 au sous-sol : _____ au plus tard le _____ à 13 heures, heure locale sous pli scellé avec l'indication claire et lisible :

« COPIE OPERATIONNELLE DE SAUVEGARDE DES OFFRES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°CC/1/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/CIPM-MINRESI/2025 DU 14/01/2025 EN VUE DU RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11- Ouverture des Plis

L'ouverture des Plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des Dossiers Administratifs et des Offres Techniques interviendra dans un premier temps. Elle sera suivie dans un second temps de l'ouverture des Offres Financières des soumissionnaires.

L'ouverture des Dossiers Administratifs et des Offres Techniques aura lieu le 13/01/2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINRESI dans la salle de conférence de l'immeuble ANNEXE N°2, sis au MINRESI, montée Ecole Normale de Yaoundé.

L'ouverture des Offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100 et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

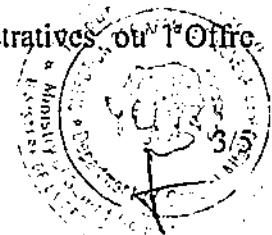
Seuls peuvent y assister, les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du Dossier.

12- Critères d'évaluation

12-1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures accordé par la CIPM ;
2. Fausse déclaration, manœuvre frauduleuse ou pièce falsifiée ;
3. Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
4. Présence des informations financières dans les pièces administratives ou l'Offre technique ;



5. Absence d'un prix unitaire quantifié ou forfaitaire dans l'offre ;
6. Offre financière incomplète ;
7. Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;
8. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
9. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
10. Non-conformité du mode de soumission ;
11. Non-respect du format de fichier des offres ;
12. Absence de la copie opérationnelle de sauvegarde des offres en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

12-2 Critères essentiels

L'évaluation de l'Offre Technique portera sur les critères essentiels suivants :

N°	Critères	Points
A	Présentation	5
B	Compréhension des Termes de référence	5
C	Méthodologie proposés	20
D	Plan de travail	10
E	Personnel	60
Total		100

TOTAL : 100 POINTS

Seules les soumissions dont les propositions techniques auront obtenu une note supérieure ou égale à 80/100 seront admises à l'analyse financière.

N.B : Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

13- Méthode de sélection du Cabinet ou du Bureau d'Etudes

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'Offre aura été évaluée la mieux disante et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

Le score financier se calculera selon la formule suivante : $Sf = 100 \times Fm/F$,
Sf étant le score financier.

Fm, la proposition financière la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : T=0,80 et F=0,20.

La note globale est : $0,80 \times St + 0,20 \times Sf$.

14- Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs Offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des Offres.

15- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Coordonnateur du projet CBI sis au MINRI-SI-Yaoundé, Bâtiment Annexe N°2, téléphone : _____.

16-Numéro vert du MINMAP

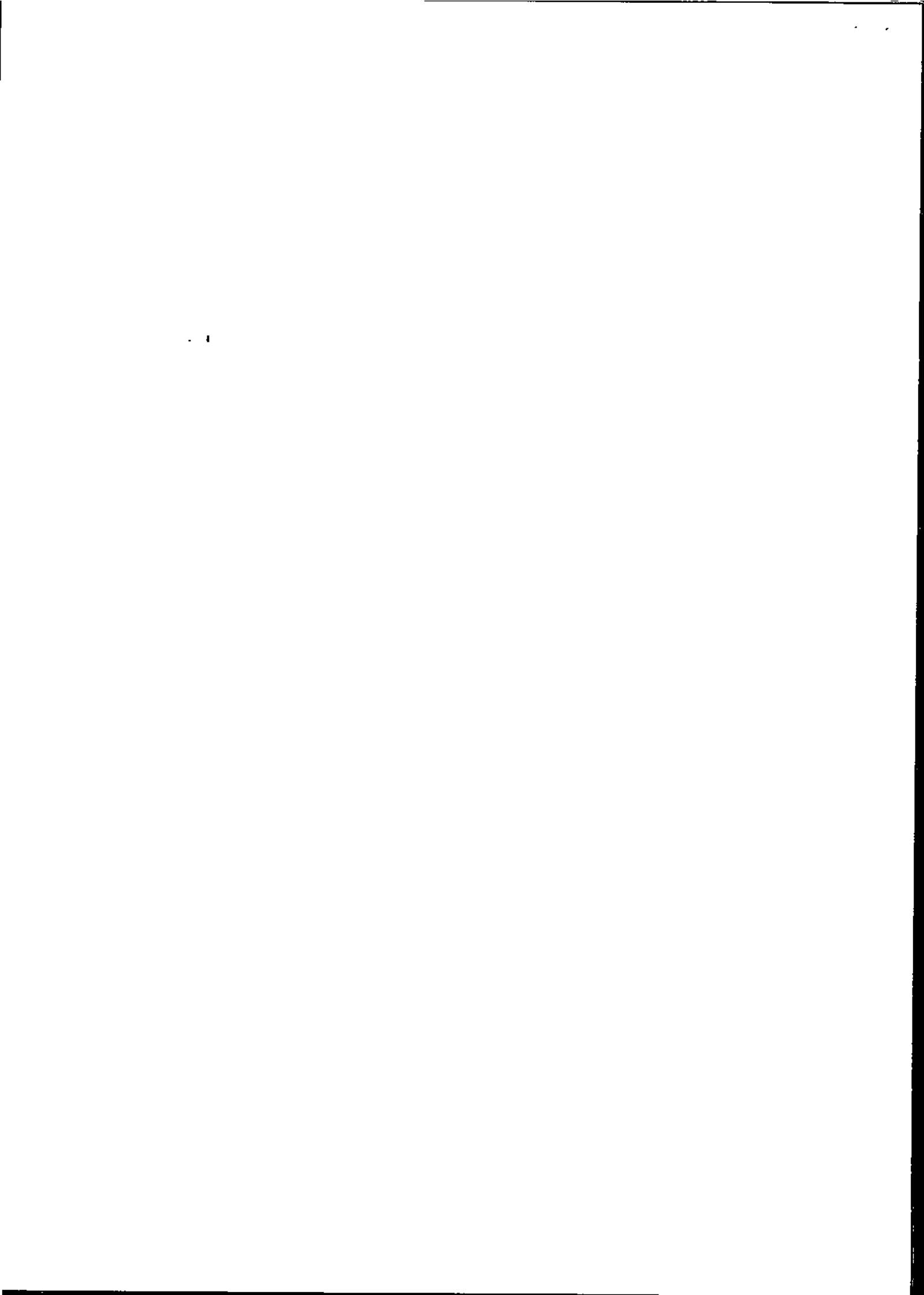
Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MINRESI.

Yaoundé, le 1er juillet 2020



Ampliations :

- ARMP
- CIPM/MINRESI
- Affichage
- Archives



RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER
No. 8 C.1/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE//CIPM-MINRESI/2025 OF 1.1.2025
TO RECRUIT BY EMERGENCY PROCEDURE AN
ARCHITECTURAL/ENGINEERING FIRM TO CONDUCT THE COMPLETE
PROJECT MANAGEMENT (ARCHITECTURAL AND TECHNICAL STUDIES,
SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS) OF A BUILDING
TO HOST THE ENVIRONMENTAL BIOGEOSCIENCES CENTER (CBE) IN
YAOUNDE-NKOLBISSON.

1- Subject of the Invitation to Tender

Within the framework of the Project to create an Environmental Biogeosciences Centre in Cameroon (CBE) in Yaounde-Nkolbisson, the Minister of Scientific Research and Innovation (MINRESI), hereby issues a Restricted National Invitation to Tender in emergency procedure to recruit an architectural/engineering firm to carry out the complete project management (architectural and technical studies, supervision and control of construction work) of a building complex to host the Environmental Biogeosciences Centre (CBE) in Yaounde-Nkolbisson.

This Invitation to Tender follows the Call for Expression of Interest No. 001/AAMI/MINRESI/SG/C2D/CBI/2024 of 18 December 2024 published in ARMP's Public Contract Journal edition No. 001 of 18 December 2024.

2- Nature of Services

The services covered by this invitation to tender, to be carried out in two phases, consist of the following:

PHASE I - PRE-CONSTRUCTION STUDY

This stage includes:

- topographical studies;
- geotechnical studies;
- architectural studies of the building in the Preliminary Detailed Design (PDD) phase;
- technical studies (structural calculations, structural drawings, plumbing, electrical, refrigeration and air-conditioning work packages);
- specifications, quantities and estimates (DQE);
- the unit price schedule (BPU);
- preparation of tender documents for the works contract.

PHASE II - SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORK

This phase involves:

- planning, coordinating and supervising the execution of the work;
- holding weekly technical meetings to monitor the construction site, and draw up the minutes of these meetings, copies of which will be sent to the project team;
- submitting monthly progress reports to the project owner;
- checking the conformity of work execution;
- preparing technical reports for the presentation of any additional work;
- drawing up price lists at the client's request;



- Assisting in the verification of bills of quantities at the request of the project owner;
- verifying the various accounts drawn up by the contractor;
- presenting a follow-up report at the end of the work;
- assisting the project owner in settling disputes;
- assisting with technical, provisional and final acceptance of work;
- gathering, verifying, validating, then transmitting to the project owner the completed work files accompanied by maintenance notices (Record drawings);
- submitting a final progress report to the project owner;
- addressing any other problems arising during the course of the work.

3 - Allotment

The service comprises a single lot, to be carried out in two phases:

- Phase I: architectural and technical studies (firm tranche);
- Phase II: Supervision and control of construction work (conditional tranche).

4- Execution deadline

Phase I: Four (4) months (firm tranche);

Phase II: This period will depend on the duration of the construction work, but must not exceed fifteen (15) months (conditional tranche).

5 - Participation

Participation in this Invitation to Tender is restricted to the following Cameroonian Architectural and engineering Firms selected at the end of the Call for Expression of Interest N° 001/AAMI/MINRESI/SG/C2D/CBE/2024 of 18 December 2024. They are:

No.	Names of pre-qualified candidates	Contacts
01	BETA CONSULT	BP : 5009 Ydé Tél : 222 21 55 09
02	Groupement EGIS / TOGNIA & ASSOCIATES	BP : 6622 Ydé Tél. : 699 99 78 25
03	Groupement BEC LA ROUTIERE SARL, ECOPE Ingénieur Conseil & AIA DJIBO	BP : 13704 Ydé Tél. : 222 22 35 64
04	Groupement METRA CONSEILS / NEW-AFRICA	BP : 4432 Ydé Tél. : 671 03 91 54

6 - Funding

The services covered by this Invitation to Tender are financed by the CBE Investment Budget (Grant Agreement between the State of Cameroon and the Agence Française de Développement -AFID) 2025 et seq.

7- Consultation of the Restricted Tender File

The tender file may be consulted during working hours at the CBE Project Coordinator's Secretariat located at MINRESI, Annex Block No. 2 in the basement, and the electronic version is available on the COLLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> as soon as this tender is published.

8- Acquisition of Tender Documents Fund, (DAOR)

The File may be obtained or withdrawn during working days and hours at the CBE Project Coordinator's Secretariat at MINRESI, as soon as this Invitation is published, upon proof of

payment of a non-refundable sum of one hundred and fifty thousand CFA francs (150,000) payable to the Public Treasury.

9- Admissibility of Bids

To avoid rejection comprised in the administrative file required must either be originals or true copies certified by the issuing department administrative authority in line with the provisions of the Special Rules for Invitations to Tender.

They should be dated less than three (03) months old or have been signed after the date of signature of the Invitation to Tender.

10- Submission of Bids

Each bid must be written in French or English. It must be submitted by the tenderer on the COLEPS platform no later than 1 p.m. on 13/11/2025. Two operational backup copies of the offer in PDF format, saved on a USB key or CD/DVD, and two physical copies shall be sent to the CBE project coordinator's secretariat at MINRESI, Higher Teachers Training College street, Yaounde, Annex Block N. 2 at the basement: no later than 1 p.m. local time on 13/11/2025 in a sealed envelope clearly and legibly marked

'OPERATIONAL BACK-UP COPY OF BIDS RELATING TO THE RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER No.
55/1/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE//CIPM-MINRESI/2025 OF 13/11/2025
TO RECRUIT BY EMERGENCY PROCEDURE AN
ARCHITECTURAL/ENGINEERING FIRM TO CONDUCT THE COMPLETE
PROJECT MANAGEMENT (ARCHITECTURAL AND TECHNICAL STUDIES,
SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS) OF A BUILDING
TO HOST THE ENVIRONMENTAL BIOGEOSCIENCES CENTER (CBE) IN
YAOUNDE-NKOLBISSON.'

'To be opened only during the bid opening session'

11- Bid Opening

The opening of bid envelopes will take place in two (02) phases. Administrative Files and Technical Bids shall be opened first. This will be followed by the opening of the bidders' Financial Offers.

The opening of Administrative Files and Technical Offers shall take place on 13/11/2025 at 2 p.m. by the MINRESI's Internal Public Contracts Committee in the conference room of the ANNEX block No.2, at MINRESI, along the Higher Teachers Training College Street, Yaounde.

The financial Offers shall be opened at the end of the technical analysis and shall concern only bidders who have obtained a minimum score of 80 points out of 100 and who have met all the eliminatory criteria.

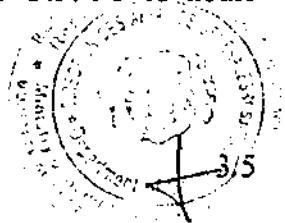
Only bidders or their duly mandated representatives who have a full knowledge of assistance the file may attend session.

Evaluation Criteria

12-1 Elimination Criteria

Elimination criteria of this Invitation to Tender shall be as follows:

1. non-compliance or absence of an administrative document after CIPM's 48 hours deadline;
2. false declarations, fraudulent manoeuvres or falsified documents;
3. technical score below 80 points out of 100;



4. financial information included in the administrative documents or the Technical Proposal;
5. absence of a quantified unit price in the offer;
6. incomplete financial offer;
7. failure to provide a declaration on the honour of non-abandonment of a contract during the last three (3) years;
8. absence of the dated and signed integrity charter;
9. absence of the dated and signed declaration of commitment to respect environmental and social clauses;
10. failure to comply with the submission method;
11. failure to comply with the tender file format;
12. Lack of an operational backup copy of the bids should the COLEPS platform malfunction.

12-2 Essential Criteria

Essential criteria will include the following

No.	Criteria	Points
A	Presentation	5
B	Understanding Terms of Reference	5
C	Suggested Methodology	20
D	Labour Code	10
E	Personnel	60
	Total	100

TOTAL = 100 POINTS

Only bids with technical proposals scoring 80/100 or higher will be eligible for financial analysis.

N.B.: Details of these essential criteria are set out in the evaluation grid contained in the Special Rules for Invitations to Tender (RPAO).

13-Selection Method of the Consultancy Firm or Office

The Contract will be awarded to the Bidder whose Bid has been evaluated as the best and who has fulfilled all the eliminatory criteria.

The financial score will be calculated according to the following formula: $F_s = 100 \times F_m/F$,

F_s being the financial score.

F_m is the lowest priced financial proposal and F is the amount of the proposal in question.

Weightings assigned to the technical and financial proposals are: T=0.80 and F= 0.20

Total points is: $0.80 \times St + 0.20 \times Fs$.

14- Validity Period of Bids

Bidders shall be bound by their Bids for a period of ninety (90) days from the date of Bid opening.

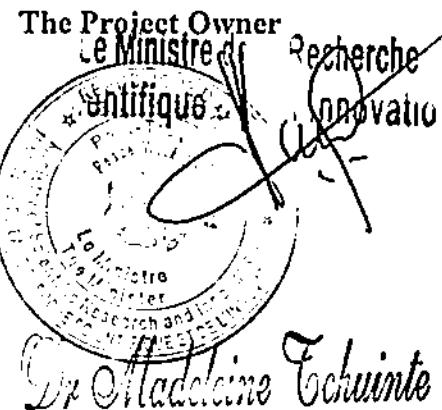
15-Additional information

Further information can be obtained from the CIE Project Coordinator at MINRESI-Yaounde, Annex Block No. 2, phone number. _____

16- MINMAP's Toll-free Number

For any denunciation of practices, facts or acts, attempted corruption or acts of malpractice, please call CONAC on 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) SMS or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, and the Anti-Corruption Unit of MINRESI.

Yaounde, on 11/11/11



Copies:

- ARMP;
- CIPM/MINRESI
- Notice board
- Records

200

200

200

RE PUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE- WORK- FATHERLAND

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

CABINET DU MINISTRE

MINISTER'S CABINET

PROJET CBE

CBE PROJECT

N° 000694

/C/MINRESI/CAB/SUP/C-CBE

Yaoundé, le : 1er 2025

Lettre d'invitation à soumissionner

Référence : Réalisation de la maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques, suivi et contrôle des travaux de construction) d'un ensemble immobilier devant abriter le Centre de Biogeosciences de l'Environnement (CBE) à Yaoundé-Nkolbisson

Financement : Budget du C2D-MINRESI (Projet CBE) (Exercice 2025 et suivants)

Objet : Lettre d'invitation à soumissionner

Madame/Monsieur le Directeur Général,

1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.
2. Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet cité en référence.
3. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres Restreint peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA payable au Trésor Public. La copie de ce reçu sera versée au dossier de consultation.
4. La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

Nº	CABINETS RETENUS	ADRESSES
01	BETA CONSULT	BP : 5009 Ydé Tél : 222 21 55 09
02	Groupement EGIS / TOGNIA & ASSOCIATES	BP : 6622 Ydé Tél. : 699 99 78 25
03	Groupement BEC LA ROUTIERE SARL, ECOPE Ingénieur Conseil & AIA DJIBO	BP : 13704 Ydé Tél. : 222 22 35 64
04	Groupement METRA CONSEILS / NEW-AFRICA	BP : 4432 Ydé Tél. : 671 03 91 54

5. Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.



6. Le modèle de Consultation et de soumission est en On line sur la plateforme Coleps disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

7. Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après « Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation(MINRESI) sis après la Montée Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, BP 1457 Ydé, Téléphone : (237) 22 22 13 34; Fax : (237) 22 22 13 36, dès publication du présent avis et dans un délai maximum de sept (07) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner, que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous vous soumettrez ou non. Votre silence à cette correspondance sera considéré comme un désistement dûment constaté.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Yaoundé, le 21 AVR 2025



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CBE/MINRESI
- CIPM/MINRESI
- Affichage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET CBE (CONVENTION AFFECTATION CCM1761
ENTRE ETAT DU CAMEROUN ET L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT-AFD)

Exercice 2025 et suivants

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION (MINRESI) – Yaoundé

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION (CIPM-MINRESI)

Mars 2025

SOMMAIRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT



Pièce n°1 : Lettre d'invitation à soumissionner

Pièce n°2 : Avis d'Appel d'Offres (AAO) : versions françaises et anglaise

 2-1 : Version française

 2-2 : Version anglaise

Pièce n°3 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

Pièce n°4 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Pièce n°5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Pièce n°6 : Termes de référence (TDR)

Pièce n°7 : Proposition technique tableaux types

Pièce n°8 : Proposition financière tableaux types

Pièce n°9 : Modèle de marché

Pièce n°10 : Modèles des pièces à utiliser par les soumissionnaires

Pièce n°11 : Formulaire de la charte d'intégrité

Pièce N°12 : Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

Pièce n°13 : Etudes préalables

Pièce n°14 : Liste des banques et compagnies d'assurances autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

Pièce n°15 : Liste des laboratoires géotechniques agréés.

Pièce n°1 : Lettre d'invitation à soumissionner

Yaoundé, le _____

A _____

Référence : Réalisation de la maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques, suivi et contrôle des travaux de construction) d'un ensemble immobilier devant abriter le Centre de Biogeosciences de l'Environnement (CBE) à Yaoundé-Nkolbisson

Financement : Budget du Projet CBE (Exercice 2025 et suivants)

Objet: Lettre d'invitation à soumissionner

Madame/Monsieur le Directeur Général,

1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.

2. Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet cité en référence.

3. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres Restreint peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA payable au Trésor Public. La copie de ce reçu sera versée au dossier de consultation.

4. La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

Nº	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresse
01	BETA CONSULT	BP : 5009 Ydé Tél : 222 21 55 09
02	Groupement EGIS / TOGNIA & ASSOCIATES	BP : 6622 Ydé Tél. : 699 99 78 25
03	Groupement BEC LA ROUTIERE SARL, ECOPE Ingénieur Conseil & AIA DJIBO	BP : 13704 Ydé Tél. : 222 22 35 64
04	Groupement METRA CONSEILS / NEW-AFRICA	BP : 4432 Ydé Tél. : 671 03 91 54

5. Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.



6.Le modèle de Consultation et de soumission est en On line sur la plateforme Coleps
disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

7. Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après « Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) sis après la Montée Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, BP 1457 Yaoundé, Téléphone : (237) 22 22 13 34; Fax : (237) 22 22 13 36 dès publication du présent avis et dans un délai maximum de sept (07) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous vous soumettrez ou non. Votre silence à cette correspondance sera considéré comme un désistement dûment constaté.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Yaoundé, le _____

Le Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CBE/MINRESI
- CIPM/MINRESI
- Affichage

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

**FINANCEMENT : BUDGET DU CBE (CCM176) - EXERCICES 2025 ET
SUIVANTS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
RESTREINT**

PIECE N° 2 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Version française

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

ADMINISTRATION BENEFICIAIRE : MINRESI

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

**Financement : Budget CBE/Convention AFFECTATION CCM1761 Etat du Cameroun
/AFD**

Exercice budgétaire : 2025 et suivants

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Projet de création du Centre de Biogéosciences de l'Environnement au Cameroun (CBE) à Yaoundé-Nkolbisson, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), lance l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence en vue du recrutement d'un cabinet d'architecture/bureau d'études pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques, suivi et contrôle des travaux de construction) d'un ensemble immobilier devant abriter le Centre de Biogéosciences de l'Environnement (CBE) à Yaoundé- Nkolbisson.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°001/AAMI/MINRESI/SG/C2D/CBE/2024 du 18 décembre 2024 publié dans le Journal des Marchés de l'ARMP édition N° 001 du 18 décembre 2024.

2- Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres, réalisées en deux phases, comprennent :



PHASE I - ETUDE PREALABLE A LA CONSTRUCTION

Cette phase comprend :

- La réalisation des études topographiques ;
- La réalisation des études géotechniques ;
- La réalisation des études architecturales du bâtiment en phase d'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- La réalisation des études techniques (note de calcul de structure, plans de structure, corps d'état - lots technologiques de plomberie, d'électricité, froid et climatisation) ;
- Les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs (DQE) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- La préparation du dossier d'appel d'offres pour le marché des travaux.

PHASE II - SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REALISATION

Dans cette phase il s'agira de :

- Planifier, coordonner, piloter l'exécution des travaux ;
- Présider les réunions techniques hebdomadaires de suivi du chantier et rédiger les comptes rendus desdites réunions dont copies seront adressées à l'équipe-projet ;
- Adresser au Maître d'Ouvrage des rapports mensuels sur l'état d'avancement du projet ;
- Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages ;
- Élaborer les rapports techniques pour la présentation d'éventuels travaux supplémentaires ;
- Établir des bordereaux de prix sur demande du Maître d'Ouvrage ;
- Assister à la vérification des états quantitatifs sur demande du Maître d'Ouvrage ;
- Procéder à la vérification des différents décomptes établis par l'entrepreneur ;
- Présenter un rapport de suivi à la fin des travaux ;
- Assister le Maître d'Ouvrage pour le règlement des litiges ;
- Assister aux réceptions techniques, puis aux réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- Rassembler, vérifier, valider, puis transmettre au Maître d'Ouvrage les dossiers des ouvrages exécutés accompagnés des notices d'entretien (Dossier de Récolement) ;
- Adresser au Maître d'Ouvrage un rapport final de déroulement des travaux ;
- Et toute autre sujexion survenant lors du déroulement des travaux.

3- Allotissement

La prestation est constituée d'un seul lot, qui sera exécutée en deux phases :

- Phase I : études architecturale et technique (tranche ferme) ;
- Phase II : Suivi et contrôle des travaux de réalisation (tranche conditionnelle).

4- Délai d'exécution :

Phase I : quatre (04) mois (tranche ferme) ;

Phase II : Ce délai sera fonction de la durée de l'exécution des travaux de construction mais ne devra pas excéder quinze (15) mois (tranche conditionnelle).

5- Participation

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Cabinets d'architecture et Bureaux d'Etudes Techniques de droit camerounais ci-après retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'intérêt N°001/AAMI/MINRESI/SG/C2D/CBE/2024 du 18 décembre 2024. Il s'agit de :

Table des matières

1. Généralités
2. Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours
3. Etablissement des propositions
 - Proposition technique
 - Proposition financière
4. Soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
 - Généralités
 - Evaluation des Propositions techniques

Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6. Négociations
7. Attribution du Contrat
8. Publication des résultats d'attribution et recours
9. Confidentialité
10. Signature du marché
11. Cautionnement définitif



REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

I – GENERALITES

1.1. L’Autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d’invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l’Appel d’Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d’Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s’informer des conditions locales et en tenir compte dans l’établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d’assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n’est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire.

Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d’Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence ou le Descriptif de la Mission, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

- i. Les coûts de l’établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d’ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. L’Autorité Contractante n’est nullement tenue d’accepter l’une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d’Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l’éventualité d’une mission ultérieure, et qu’ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d’autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d’autres Maîtres d’Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l’impossibilité d’exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d’Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante : Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "mancœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

II – ECLAIRCISSEMENTS, MODIFICATIONS APPORTEEES AU DCE ET RECOURS

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DCE. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication

de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DCE au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addendas sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

III - ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F).

Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ; viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite



prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

IV – SOUMISSION, RECEPTION, ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ". Les candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ".

4.5. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.6. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

V - EVALUATION DES PROPOSITIONS

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.5. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

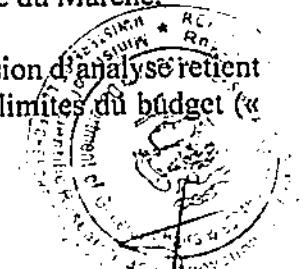
5.7. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés. L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.8. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.

5.9. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché.

5.10. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées.



En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

VI – NEGOCIATIONS

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat. En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

VII – ATTRIBUTION DU CONTRAT

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifiés dans le RPAO.

VIII – PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION ET RECOEURS

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission. Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

IX – CONFIDENTIALITE

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au candidat gagnant.

X - SIGNATURE DU MARCHE

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

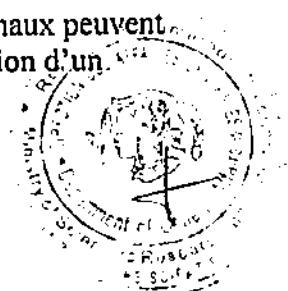
10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

XI - CAUTIONNEMENT DEFINITIF

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un



établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

**N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON**

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

PIÈCE N° 4 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

1. Données particulières

1.1. Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) BP 1457 Yaoundé – Montée Ecole Normale de Yaoundé Tél : (237) 222.22 13 34 <https://www.minresi.gov.cm>.

1.2. Mode de sélection : Le Cabinet/consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAOR.

1.3. Titre : MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON.

Le nom et la référence de l'Appel d'Offres : N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON.

1.4. Allotissement

La prestation est constituée en un seul lot; qui sera exécutée en deux phases :

- Phase I : études architecturale et technique (tranche ferme) ;
- Phase II : Suivi et contrôle des travaux de réalisation (tranche conditionnelle).

1.5. Délai d'exécution

Phase I : quatre (04) Mois (tranche ferme) ;

Phase II : Ce délai sera fonction de la durée de l'exécution des travaux de construction mais ne devra pas excéder quinze (15) mois (tranche conditionnelle).

1.6. Lieu de d'exécution : Yaoundé.

1.7. Descriptif de la mission

La mission du Bureau d'Etudes Techniques/Consultant consiste de manière générale à permettre de réaliser la maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques, suivi et contrôle des travaux de construction) d'un ensemble immobilier devant abriter le centre de bio géosciences de l'environnement (CBE) à Yaounde-Nkolbisson

Les prestations du présent marché, réalisées en deux phases, comprennent :



PHASE I - Etudes Architecturales et Techniques

Cette phase comprend :

- La réalisation des études topographiques : Il sera question ici d'une étude dont le rapport final permettra de rendre compte de la constitution topographique du site hôte. Le travail réalisé permettra :
 - de produire le plan d'aménagement de l'existant en indiquant toute information nécessaire (borne, ouvrage existant éventuellement, etc.) ;
 - la reconstitution des courbes de niveau et des variables naturelles de la surface du site ;
 - de rattacher les bornes principales ;
 - de définir les pentes longitudinales et les devers en tenant en compte que les accès remplissent les conditions des routes bitumées.
- La réalisation des études géotechniques : Les études géotechniques à effectuer dans le cadre de ce projet, en considérant l'implantation des ouvrages, devront comporter une phase de terrain (essais in situ) avec des sondages au pénétromètre dynamique lourd et une phase de laboratoire (par un laboratoire agréé par le Ministère des Travaux Publics). Ces études déboucheront sur un rapport qui prescrira la portance du sol, le type de fondation, leur pré-dimensionnement, la profondeur d'enracinement de l'ouvrage. Par ailleurs, il sera réalisé des études géophysiques qui permettront de produire toutes les informations indispensables à la réalisation d'un forage sur le site en tenant compte de l'implantation des ouvrages.
- La réalisation des études architecturales du bâtiment en phase d'Avant-Projet Détailié (APD) : La réalisation des études architecturales relatives à cet ensemble immobilier sur la base d'un descriptif fourni par le MINRESI permettant d'arrêter toutes les options architecturales, techniques, financières et de gestion des ouvrages. Elles permettront de produire les différents plans, façades et coupes, l'aménagement projeté du site, les études d'assainissement. L'étude architecturale tiendra compte du besoin en espace de conservation des matières biologiques et minérales (espèces végétale, animales, échantillons divers, chambre froide, etc.) et de l'archivage physique et numérique des documents.
A travers ces études et suivant les dispositions relatives à l'aménagement des établissements recevant du public (ERP) et des dispositions relatives à la gestion et l'usage des laboratoires scientifiques, il sera question de :
 - identifier les besoins du CBE selon l'organigramme projeté à travers des réunions avec le Maître d'Ouvrage, l'Unité de Gestion du Projet (UGP et l'AFD), et projeter un bâtiment de type R+2 pouvant contenir un nombre conséquent de personnel et de laboratoires de recherche envisagés dans ce projet ainsi que toutes les autres infrastructures connexes ;
 - produire des plans architecturaux sous le regard du Maître d'Ouvrage afin de s'assurer que les besoins et les projections attendus sont satisfaits. Trois propositions (esquisses) doivent être produites pour la conception générale et une sera sélectionnée par le Maître d'Ouvrage avant le développement des études jusqu'à phase APD.

Une fois la proposition de projet architectural validée (esquisse choisie), le consultant réalisera les études géotechniques, les études d'assainissement, les études de structure (notes de calcul de structure et plans d'exécution) et toutes autres études nécessaires à la délivrance du permis de construire. Les plans architecturaux comprendront :

- le plan d'aménagement du site ;
- les différents plans de distribution ;
- les façades ;
- les coupes ;

- les plans de couverture/toiture ;
- les plans d'assainissement ;
- les plans de fosse septique ;
- les plans de détails ;
- les images de synthèse du projet ;
- tout autre plan ou information indispensable.

- La réalisation des études techniques (note de calcul de structure, plans de structure, corps d'état - lots technologiques de plomberie, d'électricité, froid et climatisation)

<i>Spécifications Techniques Déttaillées</i>	<i>Note de calcul de structure et plans d'exécution des Ouvrages</i>	<i>Lot technologique de plomberie</i>
L'établissement des Spécifications Techniques Déttaillées du Projet (CCTP) sera réalisé afin d'indiquer toutes les spécifications techniques nécessaires à la réalisation des futurs aménagements	La note de calcul de structure et les plans d'exécution détaillés des ouvrages à construire (plans de fondation, plans de coffrages, plans de chainage, détails d'escaliers, etc.) sont élaborés sur la base des études de sol produites précédemment par un laboratoire agréé par le Ministère des Travaux Publics.	Des plans de plomberie (approvisionnement en eau et évacuation, traitement des eaux et fluides de laboratoire) ainsi qu'une note de dimensionnement seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.
<i>Lot technologique d'électricité courants forts</i>	<i>Lot technologique d'électricité courants faibles</i>	<i>Lot technologique de froid et climatisation</i>
Des plans d'électricité (mise à la terre, installation générale, luminaires, prises, interrupteurs, extracteurs, etc.) ainsi qu'un bilan de puissance seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.	Des plans de sécurité (vidéosurveillance, dispositif anti-incendie, signalétique lumineuse, téléphone, internet, etc.) seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.	Des plans de climatisation (installation générale, split, unités extérieures, etc.) seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.

- Les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs (DQE)

Cette prestation devra produire les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs (DQE) pour chaque composante de l'ensemble immobilier à réaliser.

- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

Le bordereau des prix unitaires (BPU) sera produit afin de résumer les coûts unitaires des différents matériaux et matériels envisagés tout en se rassurant de leur harmonisation dans les évaluations financières des différentes entités du projet.

- La préparation du dossier d'appel d'offres pour le marché des travaux

Le Maître d'Œuvre préparera pour le compte du Maître d'Ouvrage le montage du dossier d'appel d'offres du marché de réalisation des travaux futurs. A cet effet il sera chargé de :

- Etablir les divers plans nécessaires à la préparation des offres et à la bonne marche des travaux y compris l'estimation des délais d'exécution ;
- Monter le DAO en conformité avec le modèle fournit par l'AFD et en suivre le cas échéant, les évolutions jusqu'à la validation par avis de non-objection de l'AFD ;
- Elaborer la stratégie d'allotissement des travaux, pour préparer les dossiers d'appel à concurrence.

PHASE II - Suivi et contrôle de l'exécution des travaux de construction

Cette phase consistera à :



- Planifier, coordonner, piloter l'exécution des travaux ;
- Présider les réunions techniques hebdomadaires de suivi du chantier et rédiger les comptes rendus desdites réunions dont copies seront adressées à l'équipe-projet ;
- Adresser au Maître d'Ouvrage des rapports mensuels sur l'état d'avancement du projet ;
- Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages ;
- Élaborer les rapports techniques pour la présentation d'éventuels travaux supplémentaires ;
- Établir des bordereaux de prix sur demande du Maître d'Ouvrage ;
- Assister à la vérification des états quantitatifs sur demande du Maître d'Ouvrage ;
- Procéder à la vérification des différents décomptes établis par l'entrepreneur ;
- Présenter un rapport de suivi à la fin des travaux ;
- Assister le Maître d'Ouvrage pour le règlement des litiges ;
- Assister aux réceptions techniques, puis aux réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- Rassembler, vérifier, valider, puis transmettre au Maître d'Ouvrage les dossiers des ouvrages exécutés accompagnés des notices d'entretien (Dossier de Récolelement) ;
- Adresser au Maître d'Ouvrage un rapport final de déroulement des travaux ;
- Et toute autre sujexion survenant lors du déroulement des travaux.

(Confère TDR)

2. Demande d'éclaircissements

Des éclaircissements peuvent être demandés sept (07) jours avant la date de dépôt des soumissions. Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées au secrétariat du Coordonnateur du projet CBE sis au MINRESI, montée Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, Bâtiment Annexe N°2 au sous-sol, BP 1457, téléphone 222 23 24 42.

3. Langue, groupement, monnaie et délai de validité des offres

3.1 Les propositions devront être rédigées en français ou en anglais.

3.2 Deux consultants figurant sur la liste restreinte peuvent s'associer : NON

3.3 Les montants devront être libellés en francs CFA.

3.4 Les propositions doivent demeurer valides soixante (60) jours après la date de soumission.

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais. Elle devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 18 juin 2025 à 13 heures. Deux copies opérationnelles de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, et deux copies physiques devront être transmises au secrétariat du Coordonnateur du projet CBE sis au MINRESI, montée Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, Bâtiment Annexe N°2 au sous-sol au plus tard le 18 juin 2025 à 13 heures, heure locale sous pli scellé avec l'indication claire et lisible.

4. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Cabinets d'architecture et Bureaux d'Etudes Techniques de droit camerounais ci-après retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'intérêt N°001/AAMI/MINRESI/SG/C2D/CBE/2024 du 18 décembre 2024. Il s'agit de :

N°	CABINETS RETENUS	ADRESSES
----	------------------	----------

01	BETA CONSULT	BP : 5009 Ydé Tél : 222 21 55 09
02	Groupement EGIS / TOGNIA & ASSOCIATES	BP : 6622 Ydé Tél. : 699 99 78 25
03	Groupement BEC LA ROUTIERE SARL, ECOPE Ingénieur Conseil & AIA DJIBO	BP : 13704 Ydé Tél. : 222 22 35 64
04	Groupement METRA CONSEILS / NEW-AFRICA	BP : 4432 Ydé Tél. : 671 03 91 54

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement du CBE (Convention d'affectation N° CCM1761 entre l'Etat du Cameroun et l'Agence Française de Développement -AFD) 2025 et suivants.

6. Constitution des dossiers

La liste des informations sur la qualification devra être regroupée en trois (03) volumes ou fichiers insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillées comme suit :

6.1. Volume 1 : Dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- a) La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée du représentant légale ou du mandataire dûment désigné (suivant modèle joint) ;
- b) L'accord de groupement, le cas échéant et spécifiant le mandataire ;
- c) Le pouvoir du mandataire le cas échéant ;
- d) Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- e) L'attestation de conformité fiscale en cours de validité timbrée ;
- f) L'attestation d'immatriculation timbrée ;
- g) L'attestation de non-faillite délivrée par le tribunal de 1^{re} instance du siège de l'entreprise datant de moins de trois (03) précédant la date de remise des offres ;
- h) Une copie certifiée du registre de commerce ;
- i) Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une Banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;
- j) La quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres d'un montant non remboursable de cent cinquante (150 000) francs CFA payable au trésor Public ;
- k) Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;
- l) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;
- m) Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas abandonné de marchés au cours des trois dernières années.

NB :

I- En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, i, j étant uniquement présenté par le mandataire du groupement.

2- Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres

6.2. Volume 2 : Dossier technique contiendra les pièces ci-après :

- a. Une lettre de soumission de la proposition technique (Tableau 7A) ;



- b. Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d’Ouvrage (Tableau 7B) ;
- c. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 7C) ;
- d. La composition de l’équipe proposée : La composition de l’équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 7 D) au titre du personnel clé :

- Un Chef de mission (Architecte inscrit à l’ONAC ou Ingénieur de génie civil inscrit à l’ONIGC) ;
- Un Architecte inscrit à l’ONAC ;
- Un Ingénieur de conception en Génie Civil inscrit à l’ONIGC ;
- Un Ingénieur de conception en Génie Electrique
- Un Ingénieur spécialisé en Géotechnique ;
- Un Expert environnementaliste/QHSE ;
- Un Technicien Supérieur en installations sanitaires-plomberie.

Outre le personnel clé, les compétences ci-après devront impérativement figurer dans l’équipe proposée :

- Un Ingénieur Hydraulicien ;
- Un Ingénieur topographe ;
- Deux projeteurs en travaux d’architecture ;
- Un Ingénieur de suivi en Génie Civil ;
- Un Ingénieur de suivi en Génie électrique ;
- Un Ingénieur de suivi en Géotechnique.

NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l’expérience, à savoir :

- copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- attestation d’inscription aux ordres nationaux le cas échéant ;
- attestation de disponibilité signée et datée de l’expert ;
- curriculum vitae signé et daté de l’expert ;
- certification obtenue de l’expert, le cas échéant.

e - Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d’appui, temps nécessaire à l’accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l’équipe (Tableaux 6E et 6G)

f- Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission

g- Une attestation de non abandon de prestations au cours des trois dernières années ;

h- La charte d’intégrité ;

i- Un engagement au respect des clauses sociales et environnementales

j- Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées avec la mention lue et approuvée, des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, ci-après :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les Termes de Référence.

NB : La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière. Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO sera rejetée

6.3. Volume 3 : Proposition financière contiendra les pièces ci-après :

- 1- La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle ou le formulaire type joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- 2- Les tableaux des coûts unitaires du personnel, des frais remboursables et des frais divers signée et datée ;
- 3- Le bordereau des prix unitaires signé et daté ;
- 4- Le détail estimatif dûment rempli, signé et daté ;
- 5- Les ventilations des coûts et des rémunérations par activité, signées et datées ;
- 6- Le sous détail des prix signées et datées ;

N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

7. Soumission des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais. Elle devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 18 juin 2025 à 13 heures. Deux copies opérationnelles de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, et deux copies physiques devront être transmises au secrétariat du Coordonnateur du projet CBE sis au MINRESI, montée Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, Bâtiment Annexe N°2 au sous-sol au plus tard le 18 juin 2025 à 13 heures, heure locale sous pli scellé avec l'indication claire et lisible.

Pour la soumission en ligne et les copies électroniques, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission de Passation des Marchés placée auprès du MINRESI dans la salle de réunion du MINRESI le 18 juin 2025 à partir de 14 heures, en présence des soumissionnaires qui désirent prendre part à la séance d'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute demande de complément d'information à l'Autorité Contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : MINRESI BP : 1457 Yaoundé.

8. Evaluation des offres

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

8.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures accordé par la CIPM ;
- Fausse déclaration, manœuvre frauduleuse ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Présence des informations financières dans les pièces administratives ou l'Offre technique



- Absence d'un prix unitaire quantifié ou forfaitaire dans l'offre ;
- Offre financière incomplète ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Non-conformité du mode de soumission ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;
- Absence de la copie opérationnelle de sauvegarde des offres en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

8.2. Critères essentiels

L'évaluation de l'Offre Technique portera sur les critères essentiels suivants :

Nº	Critères	Points
A	Présentation	5
B	Compréhension des Termes de référence	5
C	Méthodologie proposés	20
D	Plan de travail	10
E	Personnel	60
Total		100

Seules les soumissions dont les propositions techniques auront obtenu une note supérieure ou égale à 80/100 seront admises à l'analyse financière.

N.B : Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ci-dessous.

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note technique supérieure ou égale à 80 points sur 100 seront analysées.

8.3. Le dossier financier

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante : $S_f = 100 \times F_m/F$,

S_f étant la note financière,

F_m, la proposition financière la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : T=0,80 et F= 0,20

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$NF = (S_t \times 0.8) + (S_f \times 0.2)$

Avec $NF = \text{note finale}$, $S_t = \text{note technique}$

Le montant de l'offre sera déterminé en rectifiant son montant proposé comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix unitaires entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fait foi. Si au-delà de la différence, le prix en lettres est illisible ou indéchiffrable, il sera demandé une confirmation du prix au soumissionnaire, ou fait un rapprochement par rapport aux autres pièces du dossier

- Lorsqu'il y a une incohérence entre les prix unitaires du bordereau des prix et des prix figurant au détail estimatif, les prix en lettres du bordereau sont considérés.
- En cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau et les quantités du dossier d'Appel d'Offres Restreint.
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable.
- En excluant les sommes prévisionnelles et le cas échéant les provisions pour imprévus figurant dans le détail estimatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive.
- En appliquant les rabais offerts par le soumissionnaire.

Le montant figurant dans la soumission est corrigé à la procédure sus mentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire, dont l'offre ainsi corrigée et retenue n'accepte pas la correction effectuée, son offre est rejetée et sa garantie de soumission peut être saisie conformément à la réglementation en vigueur.

L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué du prix unitaire est purement rejetée.

La Commission de Passation des Marchés pourra demander des éclaircissements aux soumissionnaires sur tous les points qu'elle jugera utile pour la compréhension des offres. La demande d'éclaircissement et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre ou par télex, mais aucun changement de montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des soumissions.

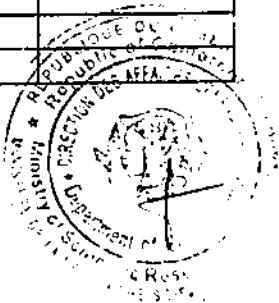
NB : Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Sous peine de rejet de ses références, le soumissionnaire est tenu de fournir les copies de la première et la dernière page de chaque marché ainsi que les Procès-Verbaux de réception des travaux.



Les détails des grilles de notation sont les suivants :

CRITERES ET SOUS CRITERES DE NOTATION	Notation	Observations
A - Présentation	5 Pts	
Reliure et respect de l'ordre des pièces prescrit par le RPAO	03	
Lisibilité et intercalaires en couleur autre que le blanc	02	
Total Présentation	05 Pts	
B- Plan de travail et méthodologie proposés par rapport aux Termes de référence	35 Pts	
B.1 : Compréhension de la mission	05	
B.2 : Qualité et cohérence de la méthodologie proposée	10	
B.3 : Cohérence du plan de travail proposés pour accomplir la mission et conformité au délai d'exécution	10	
B.4 : Les estimations des apports du personnel clé et calendrier de déploiement	05	
B.5 : Toutes observations ou suggestions éventuelles sur le descriptif de la mission et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage	05	
C - Qualifications et expériences du personnel	60 Pts	
Personnel clé		
Chef de mission : un Architecte ou un Ingénieur de Génie civil (Bac +5 en Architecture /Génie civil)	10 Pts	
<i>NB : En cas de non appartenance à l'ordre professionnel, le candidat proposé obtiendra la note de 0/10</i>		
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé+ Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 15 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	04	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé en tant que chef de mission (02 Pts par projet)	04	
Un Architecte (Min Bac +5 en Architecture)	06 Pts	
<i>NB : En cas de non appartenance à l'ordre professionnel, le candidat proposé obtiendra la note de 0/10</i>		
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé+ Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 10 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	04	
Un ingénieur de conception en génie civil (Min Bac +5 en Génie Civil)	06 Pts	
<i>NB : En cas de non appartenance à l'ordre professionnel, le candidat proposé obtiendra la note de 0/10</i>		
Copie certifiée du diplôme + + CV daté et signé Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 10 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	04	
Un ingénieur de conception en génie électrique (Min Bac +5 en génie électrique)	06 Pts	
<i>Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire</i>	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 08 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	04	
Un ingénieur spécialisé en Géotechnique (Min Bac + 3 en géotechnique)	04 Pts	

Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 08 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	02	
Un ingénieur Hydraulicien (Min Bac + 3 au moins en Hydraulique)	04 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 08 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	02	
Un ingénieur topographe (Min Bac + 3 au moins en topographie)	04 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	02	
Un Expert environnementaliste/QHSE (Bac + 5 au moins)	05 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	03	
Deux projeteurs en travaux d'architecture (Bac au moins)	04 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01x2	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	01x2	
Un Ingénieur de suivi en Génier Civil (Bac +3 au moins)	03 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	01	
Un Ingénieur de suivi en Génier électrique (Bac +3 au moins)	03 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	01	
Un Ingénieur de suivi en Géotechnique (Bac +3 au moins)	03 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	01	
Nombre de projets similaires (maîtrise d'œuvre complète) auxquels le concerné a participé (01 Pt par projet)	01	
Un Technicien Supérieur en installations sanitaires-plomberie (Bac +2 au moins)	02 Pts	
Copie certifiée du diplôme + CV daté et signé + Attestation de disponibilité signée par le titulaire	01	
Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	01	
Total Qualifications et expériences du personnel	60 Pts	
TOTAL DES POINTS	100 Pts	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE
DU RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

**PIÈCE N° 5 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (CCAP)**

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

ARTICLE 3 - DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

ARTICLE 4 - LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

ARTICLE 5 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

ARTICLE 6 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

ARTICLE 8 - ORDRE DE SERVICE

ARTICLE 9 - MATERIEL ET PERSONNEL DU PRESTATAIRE

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 10 - GARANTIES ET CAUTIONS

ARTICLE 11 - MONTANT DU MARCHE

ARTICLE 12 - LIEU ET MODE DE PAIEMENT

ARTICLE 13 - VARIATION DES PRIX

ARTICLE 14 - AVANCES

ARTICLE 15 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

ARTICLE 16 - PENALITES DE RETARD

ARTICLE 17 - DECOMPTE FINAL

ARTICLE 18 - DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

ARTICLE 19 - REGIME FISCAL ET DOUANIER

ARTICLE 20 - TIMBRES ET ENREGISTREMENT DES MARCHES

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 - DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE

ARTICLE 22 - OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

ARTICLE 23 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

ARTICLE 24 - ASSURANCES

ARTICLE 25 - PROGRAMME D'EXECUTION

ARTICLE 26 - AGREEMENT DU PERSONNEL

CHAPITRE IV : DE LA RECETTE

ARTICLE 27 - RECETTE DES PRESTATION

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 28 - CAS DE FORCE MAJEURE

ARTICLE 29 - RESILIATION DU MARCHE

ARTICLE 30 - DIFFERENDS ET LITIGES

ARTICLE 31 - EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE

ARTICLE 32 - ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet les études géotechniques, topographiques architecturales et le suivi- contrôle des travaux de construction de l'immeuble devant abriter le siège du Centre de Bio géosciences de l'Environnement (CBE) avec ses laboratoires à Yaoundé- Nkolbisson.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/CIPM-MINRESI/2025 DU14 MAI 2025.

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- L'Autorité contractante est le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation ;

- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la prestation des travaux est le Ministre en charge des Marchés publics ;

- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Il représente l'administration bénéficiaire des travaux ;

- Le Chef de Service du marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Il veille à la conservation des originaux des documents des marchés et à la transmission des copies à l'ARMP ; il est le point focal désigné à cet effet. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

- L'Ingénieur du marché est le Directeur de la Construction du Ministère des Travaux Publics ou son représentant.

1) Il assure la bonne qualité des prestations. Il ne peut relever le co-contractant d'aucune de ses obligations contractuelles, ni ordonner un travail quelconque susceptible de retarder l'exécution ou provoquer un paiement supplémentaire par l'administration, ni ordonner une quelconque modification aux prestations à fournir.

2) Il procèdera :

- au contrôle de l'activité du co-contractant sur le chantier en vue d'assurer l'avancement normal des travaux conformément au planning d'exécution contractuel ;
- au contrôle de tous les plans d'exécution et la vérification des notes de structures ;
- au contrôle des origines, provenance et qualités des matériaux en vue de leur agrément ;
- à la prise en attachement des parties des travaux présentés par le co-contractant, ainsi que des approvisionnements.

3.2. Nantissement

Le nantissement est soumis aux règles applicables en la matière, notamment l'article 150 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.

En vue de l'application du régime de nantissement en vigueur, sont définis comme :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements et de la liquidation des dépenses est : le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- L'autorité chargée du paiement est : la Caisse autonome d'Amortissement (CAA) ;

- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : Coordonnateur du Projet CBE.

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de références ou description des services ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations mis en vigueur par arrêté N° 003 du 13 février 2007 ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles ;
8. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.
9. Le projet/programme d'exécution ou plan d'action, etc.
10. Tout autre document utile : les Procès-Verbaux (PV) de négociation, etc... ;
11. La charte d'intégrité ;
12. La déclaration d'engagement social et environnemental.

Article 6 : Textes généraux applicables

1. La loi n°92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
2. La loi n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
3. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
4. La loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence ;
5. La loi n°2018/11 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
6. La Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
7. La loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
8. Le décret n° 2018 /366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
9. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

10. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
11. Le Décret n° 2013/0171 du 09/02/2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;
12. la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
13. La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
14. Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers
15. Convention N° CMM17601 N du 09 juin 2023 ;
16. Les normes en vigueur ;

D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 7 : Communication

7.1. Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- a. Dans le cas où le cocontractant est le destinataire :
 - Madame/Monsieur le : [A préciser] _____
 - BP _____
 - Téléphone : _____
 - Fax ou email : _____

Passé le délai de 15 jours fixé dans le CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de la localité du Bureau d'Etudes Techniques.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage en est le destinataire :
Madame le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du Marché et à l'ingénieur.

Article 8 : Ordres de service

8.1. Les ordres de service de commencer les prestations sont signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage.

8.1. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché.

8.2. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de Service du Marché.

8.3. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage.

8.4. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 9 : Matériel et personnel du prestataire

9.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage.

En cas de modification, le prestataire fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

9.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 10 : Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif fixé à 3% du montant TTC du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

10.2. Cautionnement de garantie

Le Cautionnement ou la retenue de garantie n'est pas requis pour les marchés de services et de prestations intellectuelles.

Article 11 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de :

_____ (chiffres) _____ (lettres)

Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ () francs CFA

- Montant de la TVA : _____ () francs CFA

Article 12 : Lieu et mode de paiement

12.1: En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au prestataire, dans les conditions indiquées dans le marché, le prestataire s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

12.2. Les paiements s'effectueront au compte suivant :

- Code banque :

- Code guichet :

- N° Compte :

- Clé :

Article 13 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 14 : Avances

Le maître d'ouvrage n'accordera pas d'avance de démarrage.

Article 15 : Règlement des prestations

15.1. Constatation des prestations exécutées

- Pour la tranche ferme : le prestataire produira chaque livrable exigé (APS, APD et DAO) qui sera validé par la commission de recette technique. La validation pourra donner droit au paiement. Les paiements sur la tranche ferme se feront conformément au BPU fourni par l'entreprise.



- Pour la tranche conditionnelle : au plus tard le 30 de chaque mois, le cocontractant et l'ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

15.2. Pour la tranche ferme (phase I)

Après la validation du livrable, le prestataire remettra en sept (07) exemplaires au Maître d'Ouvrage, deux projets de décompte provisoire (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de la production du livrable. Le décompte sera accompagné d'une demande de paiement.

15.3. Pour la tranche conditionnelle (phase II)

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le cocontractant remettra en sept (07) exemplaires à l'ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.

15.4. Dispositions communes au règlement des prestations des différentes tranches

Seul le décompte hors TVA sera réglé au cocontractant. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les services spécialisés.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit :

HTVA - AIR versé directement au compte du cocontractant ;

TVA au taux en vigueur

- AIR versé au Trésor public au titre de l'AIR dû par le cocontractant.

L'Ingénieur dispose d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au Chef de service du marché, le projet de décompte qu'il a approuvé.

Le chef de service quant à lui dispose d'un délai de quinze (15) jours pour procéder à la liquidation et sa transmission au comptable chargé du paiement avec copie à l'organisme chargé du contrôle externe.

Le délai maximum accordé au comptable assignataire pour le règlement des acomptes est fixé à trente (30) jours à compter de la date de réception des décomptes transmis par le chef de service du marché.

Les copies des décomptes provisoires doivent être transmises au Ministère en charge des marchés publics.

15.5.Décompte général - Etat du solde

Après production et transmission au Maître d'Ouvrage du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

Article 16 : Pénalités de retard

16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;

b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

16.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

Article 17 : Décompte final

17 .1. Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de dix (10) jours après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir du Procès-Verbal, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisées qui récapitulent le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

17.2. Le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai maximum de sept (07) jours pour notifier le projet rectifié et accepté à l'Ingénieur.

17.3. Le prestataire dispose d'un délai maximum de cinq (05) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 18 : Décompte général et définitif

18.1. Le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de sept (07) jours pour établir le décompte général au prestataire.

Le Maître d'Ouvrage Délégué dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le prestataire et le Maître d'Ouvrage.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le prestataire, lie définitivement les parties et met fin au marché.

18.2. Le prestataire dispose d'un délai maximum de cinq (05) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 19 : Régime fiscal et douanier

Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 20 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 21 ; Délais d'exécution du marché

21.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est reparti en deux (02) phases, à savoir :

Phase I : quatre (04) Mois ;

Phase II : Ce délai sera fonction de la durée de l'exécution des travaux de construction mais ne devra pas excéder quinze (15) mois.

21.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 22 : Obligations du Maître d'Ouvrage

22.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès au site du projet.

22.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.



Article 23 : Obligations du prestataire

1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.

7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Article 24 : Assurances

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché Assurance des risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations.

Article 25 : Programme d'exécution

Le programme d'exécution devra être conforme aux termes de références ou aux spécifications des clauses techniques.

Article 26 : Agrément du personnel

La liste du personnel clé du cocontractant retenue pour la prestation sera établie et formalisée par un document signé du Maître d'Ouvrage.

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

CHAPITRE IV : DE LA RECETTE

Article 27 : Recette des prestations

27.1 Préparation de la réception

Le Prestataire devra avertir l'Administration dans les meilleurs délais de la date de la livraison des prestations.

Dans les quinze (15) jours qui suivent, l'Administration fixera la date de la réception, et communiquera cette date à tous les intervenants.

27.2 Lieux et modalités de la réception

La réception sera effectuée au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, par la Commission de suivi et de recette technique composée comme suit :

1. le Maître d'Ouvrage ou son Représentant Président ;
2. l'Ingénieur du Marché Rapporteur ;
3. le Chef de Service du Marché ou son représentant Membre ;
4. Le Chef de Service des Marchés du MINRESI ou son représentant Membre ;
5. L'Agent chargé des Opérations de la Comptabilité Matières du cabinet du MINRESI Membre ;
6. le Prestataire ou son représentant dûment mandaté Membre avec voix non délibérative ;
7. le représentant du MINMAP Observateur ;
8. le représentant de l'AFD Membre ;
9. le représentant du STADE C2D Membre.

27.3 Attributions de la Commission de suivi et de recette technique

La Commission vérifiera la qualité de la conformité de l'étude par rapport aux termes définis dans les TDR et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Prestataire sera invité à mener les études complémentaires nécessaires. En cas de conformité, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission et par le Prestataire.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 28 : Cas de force majeure

28.1 En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit l'Administration de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient à l'Administration d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

28.2 Aux fins de la présente clause le terme "force majeure" désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes de l'Administration, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du Marché, les guerres et les révoltes, les incendies, les inondations cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits analogues.

28.3 En cas de force majeure, le Cocontractant notifiera rapidement par écrit à l'Administration l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires de l'Administration, le Cocontractant continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre de la lettre-commande, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.



Article 29 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la section IV Titre IV du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG¹¹ notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 30 : Différends et litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant du présent marché sera définitivement tranché par la Chambre Administrative du Cameroun conformément à la législation en vigueur au Cameroun.

Article 31 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Coordonnateur du Projet CBE (Maître d'Ouvrage Délégué).

Article 32 : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par ce dernier.

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

PIÈCE N° 6 : TERMES DE REFERENCES (TDR)



TERMES DE REFERENCES (TDR)

**POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES
ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE
DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE- NKOLBISSON**

SOMMAIRE

I- Contexte/justification

II- Objectifs de la mission (objectif global et spécifique)

III- Personnel du consultant

IV- Calendrier d'exécution

V- Obligation du Consultant

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1 Contexte

Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) du Cameroun ambitionne de créer un Centre en Biogéosciences de l'Environnement (CBE), à vocation sous régionale, en accord avec la stratégie nationale de développement grâce à une Convention de financement du Contrat de Désendettement et Développement (C2D) entre l'Etat du Cameroun représenté par le MINEPAT et l'Agence Française de Développement (AFD). Le MINRESI a été désigné comme maîtrise d'ouvrage du futur CBE en vertu de ses missions régaliennes en matière de mise en œuvre de la politique de recherche du gouvernement camerounais. Le campus scientifique de Nkolbisson à Yaoundé accueillera le CBE sur un site prévu à cet effet.

II- OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 - Objectif global

Le présent Appel d'Offres a pour objet la sélection d'un consultant (Cabinet d'architecture/Bureau d'Etudes Techniques (BET) devant réaliser la maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques et le suivi-contrôle des travaux de construction) d'un ensemble immobilier devant abriter le CBE avec ses laboratoires à Yaoundé- NKOLBISSON, dont l'ouvrage principal est un immeuble de type R+2.

2.2 - Objectifs spécifiques

Les prestations attendues du Maître d'œuvre qui se feront suivant le respect des coûts des marchés, la qualité de l'ouvrage et le respect des règles de l'art, le respect des délais contractuels sont les suivantes :

PHASE I : LA REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES

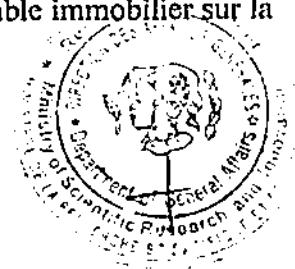
- La réalisation des études topographiques

Il sera question ici d'une étude dont le rapport final permettra de rendre compte de la constitution topographique du site hôte. Le travail réalisé consistera à :

- produire le plan d'aménagement de l'existant en indiquant toute information nécessaire (borne, ouvrage existant éventuellement, etc.) ;
- reconstituer les courbes de niveau et variables naturelles de la surface du site ;
- rattacher les bornes principales ;
- définir les pentes longitudinales et les devers en tenant en compte que les accès remplissent les conditions des routes bitumées.

- La réalisation des études géotechniques : Les études géotechniques à effectuer dans le cadre de ce projet, en considérant l'implantation des ouvrages, devront comporter une phase de terrain (essais in situ) avec des sondages au pénétromètre dynamique lourd et une phase de laboratoire (par un laboratoire agréé par le Ministère des Travaux Publics). Ces études déboucheront sur un rapport qui prescrira la portance du sol, le type de fondation, leur pré-dimensionnement, la profondeur d'enracinement de l'ouvrage. Par ailleurs, il sera réalisé des études géophysiques qui permettront de produire toutes les informations indispensables à la réalisation d'un forage sur le site en tenant compte de l'implantation des ouvrages.

- La réalisation des études architecturales du bâtiment en phase d'Avant-Projet Détaillé (APD) concerne la réalisation des études architecturales relatives à cet ensemble immobilier sur la



base d'un descriptif¹ fourni par le MINRESI permettant d'arrêter toutes les options architecturales, techniques, financières et de gestion des ouvrages.

Elles permettront de produire les différents plans, façades et coupes, l'aménagement projeté du site, les études d'assainissement. L'étude architecturale tiendra compte du besoin en espace de conservation des matières biologiques et minérales (espèces végétale, animales, échantillons divers, chambre froide, etc.) et de l'archivage physique et numérique des documents.

A travers ces études et suivant les dispositions relatives à l'aménagement des établissements recevant du public (ERP) et des dispositions relatives à la gestion et l'usage des laboratoires scientifiques, on devra :

- identifier les besoins du CBE selon l'organigramme projeté à travers des réunions avec le Maître d'Ouvrage, l'Unité de Gestion du Projet (UGP et l'AFD), et projeter un bâtiment de type R+2 pouvant contenir un nombre conséquent de personnel et de laboratoires de recherche envisagés dans ce projet ainsi que toutes les autres infrastructures connexes ;
- produire des plans architecturaux sous le regard du Maître d'Ouvrage afin de s'assurer que les besoins et les projections attendus sont satisfaits. Trois propositions (esquisses) doivent être produites pour la conception générale et une sera sélectionnée par le Maître d'Ouvrage avant le développement des études jusqu'à phase APD ;

Une fois la proposition de projet architectural validée (esquisse choisie), le consultant réalisera les études géotechniques, les études d'assainissement, les études de structure (notes de calcul de structure et plans d'exécution) et toutes autres études nécessaires à la délivrance du permis de construire. Les plans architecturaux comprendront :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - le plan d'aménagement du site ; - les différents plans de distribution ; - les façades ; - les coupes ; - les plans de couverture/toiture ; | <ul style="list-style-type: none"> - les plans d'assainissement ; - les plans de fosse septique ; - les plans de détails ; - les images de synthèse du projet ; - tout autre plan ou information indispensable. |
|---|--|

- La réalisation des études techniques (note de calcul de structure, plans de structure, corps d'état - lots technologiques de plomberie, d'électricité, froid et climatisation)

<i>Spécifications Techniques Détallées</i>	<i>Note de calcul de structure et plans d'exécution des Ouvrages</i>	<i>Lot technologique de plomberie</i>
L'établissement des Spécifications Techniques Détallées du Projet (CCTP) sera réalisé afin d'indiquer toutes les spécifications techniques nécessaires à la réalisation des futurs aménagements	La note de calcul de structure et les plans d'exécution détaillés des ouvrages à construire (plans de fondation, plans de coffrages, plans de chainage, détails d'escaliers, etc.) sont élaborés sur la base des études de sol produites précédemment par un laboratoire agréé par le Ministère des Travaux Publics.	Des plans de plomberie (approvisionnement en eau et évacuation, traitement des eaux et fluides de laboratoire) ainsi qu'une note de dimensionnement seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.
<i>Lot technologique d'électricité courants forts</i>	<i>Lot technologique d'électricité courants faibles</i>	<i>Lot technologique de froid et climatisation</i>
Des plans d'électricité (mise à la terre, installation générale, luminaires, prises, interrupteurs, extracteurs, etc.) ainsi qu'un bilan de puissance seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.	Des plans de sécurité (vidéosurveillance, dispositif anti-incendie, signalétique lumineuse, téléphone, internet, etc.) seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.	Des plans de climatisation (installation générale, split, unités extérieures, etc.) seront produits. Une évaluation financière (devis) adaptée aux travaux sera produite.

¹ Des documents de Programme architectural et Technique seront mis à la disposition du Consultant qui sera sélectionné pour la production desdites études

- **Les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs (DQE) :** Cette prestation devra produire les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs (DQE) pour chaque composante de l'ensemble immobilier à réaliser.
- **Le bordereau des prix unitaires (BPU) :** Le bordereau des prix unitaires (BPU) sera produit afin de résumer les coûts unitaires des différents matériaux et matériels envisagés tout en se rassurant de leur harmonisation dans les évaluations financières des différentes entités du projet.

- **La préparation du dossier d'appel d'offres pour le marché des travaux**

Le Maître d'Œuvre accompagnera le Maître d'Ouvrage dans le montage du Dossier d'appel d'offres du marché de réalisation des travaux futurs. A cet effet il sera chargé de :

- Etablir les divers plans et dossiers d'exécution nécessaires à la préparation des offres et à la bonne marche des travaux ;
- Elaborer la stratégie d'allotissement des travaux, pour préparer les dossiers d'appel à concurrence ;

PHASE II - SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REALISATION

Cette phase comprend :

- **Suivi et contrôle des travaux**

- Planifier, coordonner, piloter l'exécution des travaux ;
- Présider les réunions techniques hebdomadaires de suivi du chantier et rédiger les comptes rendus desdites réunions dont copies seront adressées à l'équipe-projet ;
- Adresser au Maître d'Ouvrage des rapports mensuels sur l'état d'avancement du projet ;
- Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages ;
- Élaborer les rapports techniques pour la présentation d'éventuels travaux supplémentaires ;
- Établir des bordereaux de prix sur demande du Maître d'Ouvrage ;
- Assister à la vérification des états quantitatifs sur demande du Maître d'Ouvrage ;
- Procéder à la vérification des différents décomptes établis par l'entrepreneur ;
- Présenter un rapport de suivi à la fin des travaux ;
- Assister le Maître d'Ouvrage pour le règlement des litiges ;
- Assister aux réceptions techniques, puis aux réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- Rassembler, vérifier, valider, puis transmettre au Maître d'Ouvrage les dossiers des ouvrages exécutés accompagnés des notices d'entretien (Dossier de Récolelement) ;
- Adresser au Maître d'Ouvrage un rapport final de déroulement des travaux ;
- Et toute autre sujexion survenant lors du déroulement des travaux.

III - PERSONNEL DU CONSULTANT

e. Le personnel expert du consultant sera constitué d'experts de formation universitaire ou d'écoles d'Ingénieurs, de très haut niveau chacun, possédant une expertise avérée dans des fonctions équivalentes à ceux des postes à pourvoir, et ayant réalisé avec succès les mêmes genres de prestations pour des études récentes de routes en terre et des bâtiments. Ainsi, les membres du personnel expert affecté à l'étude auront au minimum les profils suivants au titre du personnel clé :

- Un Chef de mission (Architecte inscrit à l'ONAC ou Ingénieur de génie civil inscrit à l'ONIGC, BAC + 5, et minimum 15 ans d'expérience) ;
- Un Architecte inscrit à l'ONAC (BAC + 5 en architecture, avec 10 d'expérience minimum) ;
- Un Ingénieur de conception en Génie Civil inscrit à l'ONIGC (au moins Bac + 5 avec 10 ans d'expérience minimum) ;



- Un Ingénieur de conception en Génie Electrique (au moins Bac +5, avec 08 ans d'expérience minimum) ;
- Un Ingénieur spécialisé en Géotechnique (au moins BAC + 3, avec 8 ans d'expérience minimum) ;
- Expert environnementaliste/QHSE (au moins Bac +5, avec 5 ans d'expérience minimum) ;
- Un Technicien Supérieur en installations sanitaires-plomberie (au moins BAC +2, avec 5 ans d'expérience minimum)

Outre le personnel clé, les compétences ci-après devront impérativement figurer dans l'équipe proposée :

- Un Ingénieur Hydraulicien (au moins BAC + 3, avec 8 ans d'expérience minimum) ;
- Un Ingénieur topographe (au moins BAC + 3, avec 5 ans d'expérience minimum) ;
- Un Ingénieur de suivi en Génie Civil (au moins Bac +3, avec 5 ans d'expérience minimum) ;
- Un Ingénieur de suivi en Génie électrique (au moins Bac +3, avec 5 ans d'expérience minimum) ;
- Un Ingénieur de suivi en Géotechnique (au moins Bac +3, avec 5 ans d'expérience minimum) ;
- Deux projeteurs en travaux d'architecture (au moins Bac, avec 5 ans d'expérience minimum).

Le prestataire devra joindre à son offre la liste et le curriculum vitae de chaque personnel de maîtrise, qu'il affectera à la mission.

La Maitrise d'Ouvrage se réservera, pendant toute la durée de l'étude, le droit de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités ou les comportements sont jugés inadéquats.

En cas de remplacement, il ne sera accepté que le personnel justifiant au moins des mêmes qualifications que celui indisponible.

Le consultant respectera la législation camerounaise pour tout recrutement d'agent national.

IV - CALENDRIER D'EXECUTION

La mission sera répartie en deux phases :

Phase I : études architecturale et technique (tranche ferme) ;

Phase II : Suivi et contrôle des travaux de réalisation (tranche conditionnelle).

Délai d'exécution :

Phase I : quatre (04) mois ;

Phase II : Ce délai sera fonction de la durée de l'exécution des travaux de construction mais ne devra pas excéder quinze (15) mois.

V -OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le Consultant sera entièrement responsable de la réalisation de l'étude. Il sera responsable de l'ensemble du personnel (experts et appui), les structures de soutien et la logistique indispensable en qualité et en quantité pour l'exécution de ses missions.

Aussi, il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis du travail qui lui sera confié. En particulier, il devra :

- i) entreprendre l'étude avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes en vigueur reconnues, avec un personnel compétent et qualifié pour les besoins de l'étude ;
- ii) respecter toutes les clauses du marché ;
- iii) vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- iv) réaliser l'étude avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté
- v) être responsable de la procédure de choix, d'acquisition et d'acheminement sur le terrain de tout équipement requis pour la réalisation de l'étude ;

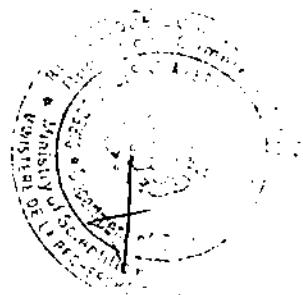
- vi) souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, ses employés, les véhicules (tous risques), sans recours contre les tiers ;
- vii) supporter les frais d'acquisition des documents, logiciels et autres services spécifiques nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- viii) garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de l'étude et remettre à la fin de l'étude les documents mis à sa disposition ;
- ix) remettre au Maître d'Ouvrage, à la fin de l'étude, toutes les bases de données constituées dans ce cadre.

Tous les frais nécessaires à la bonne exécution et au suivi de ces études, et qui ne feraient pas l'objet d'un prix particulier dans le bordereau (bureaux, personnel, matériel et équipements, véhicules et fonctionnement, etc., la liste n'étant pas exhaustive) sont réputés être intégrés par le Consultant dans le sous-détail des prix du bordereau.

A toutes les étapes de l'étude, il informera obligatoirement le Coordonnateur du projet CBE qui saisira l'administration pour toute préoccupation.

Le Coordonnateur mettra à la disposition du Consultant tous les documents, données et études disponibles qui peuvent être nécessaires à la bonne exécution de l'étude.

Le MINRESI donnera au Consultant via le Coordonnateur du projet CBE toutes les autorisations nécessaires pour accéder au site et aux services de l'Etat susceptibles de disposer des informations et documents indispensables à la bonne conduite de l'étude.



REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS.

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 7 : PROPOSITION TECHNIQUE (TABLEAUX TYPES)

7A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

A :

[Nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Dossier de Consultation des Entreprises en date du [date] et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique [préciser le (s) lot (s), le cas échéant].

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant la [date], nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenu/e d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :



7B. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCE ET SUR LES DONNÉES, SERVICES ET INSTALLATIONS DEVANT ÊTRE FOURNIS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Sur les termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

7C. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

7D. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET RESPONSABILITÉS DE SES MEMBRES

1. Personnel technique/de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

7E. MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste :.....

Nom du Candidat :.....

Nom de l'employé :.....

Profession :.....

Diplômes :.....

Date de naissance :.....

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :..... **Nationalité:**.....

Affiliation à des associations/groupements professionnels :.....

.....

Attributions spécifiques :.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors des missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier ;
 - Attestation de disponibilité.
-



Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer le niveau de connaissance]

.....

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Nom de l'employé :

Nom du représentant habilité :

7F. CALENDRIER DU PERSONNEL SPÉCIALISE

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois (sous forme de diagramme à barres)												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois
															Sous-total (1)
															Sous-total (2)
															Sous-total (3)
															Sous-total (4)

Nombre de mois Temps plein : Temps partiel :

Rapports à fournir :

Durée des activités :

Signature : (Représentant habilité)

Nom : Titre : Adresse :

7G. Calendrier des activités (programme de travail)**A. Préciser la nature de l'activité**

	Mois à compter du début de la mission]											
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e
Activité (tâche)												

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapport d'avancement par site	
a. Rapport d'avancement du premier site	
b. Rapport d'avancement du deuxième site	
3. Projet de rapport final (rapport final)	
4. Rapport final	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre en Biogéosciences
pour l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 8 :

PROPOSITION FINANCIERE (TABLEAUX TYPES)

RÉCAPITULATIF DES TABLEAUX TYPES

- 8. A. Lettre de soumission de la proposition financière
- 8. B. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 8. C. Cadre du détail estimatif
- 8. D. Cadre du sous-détail des prix unitaires
 - i. Prix unitaires élémentaires (cf. 5.D ; 5.E.etc) ;
 - ii. Décomposition des prix unitaires ;
 - iii. Frais remboursables, le cas échéant.

8. A. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

A :

[Nom et adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage délégué]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s)lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

8.B. Cadre du bordereau des prix unitaires

8.B.1 CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DE LA PHASE I (Tranche Ferme) : Réalisation des études architecturales et techniques suivant des livrables

N° du Prix	Désignation des livrables	Prix unitaires en chiffres (F CFA HTVA)	Prix unitaires en Lettre (F CFA HTVA)
01	<p>Avant-projet sommaire (APS) de l'étude architecturale et technique, ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none">- les études liées aux impacts environnementaux et l'implantation du chantier ;- les travaux liés à la constitution topographique du site hôte ;- les travaux liés aux études géophysique et à la fourniture des informations indispensables à la réalisation d'un forage sur le site ;- les travaux liés aux études géotechnique (Ces études comporteront une phase de terrain dit essais <i>in situ</i> avec des sondages au pénétromètre dynamique lourd et une phase de laboratoire. Ils fourniront les informations sur portance du sol, le type de fondation, leur prédimensionnement et la profondeur d'encrage de l'ouvrage) ;- les travaux liés à la production des plans architecturaux développés de l'esquisse validée par le Maître d'ouvrage- y compris toutes sujétions. <p>Il est au forfait.</p>		
02	<p>Avant-projet détaillé (APD) de l'étude architecturale et technique, ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'élaboration de la note descriptive du projet et fiche récapitulative ;- la production de différents plans architecturaux ;- l'élaboration de la note de calcul de structure ;- production des différents plans de structure ;- Lot technologique courants forts (la production des informations relative à l'installation générale, prises, interrupteurs, luminaires, bilan de puissance, extracteurs) ;- Lot technologique courants faibles (la production des informations relative à l'installation de la vidéosurveillance, téléphone, internet) ;- Lot technologique froid et climatisation (la production des informations relative aux plans d'installation des climatiseurs et dimensionnement) ;- Lot technologique de plomberie (travaux liés à l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation, etc...) ;		

	<p>- y compris toutes sujétions. Il est au forfait</p>		
03	<p>Dossier d'Appel d'Offres (DAO) de construction, ce prix rémunère : - l'élaboration du Cahier des Clauses Techniques Particulières ; - l'élaboration du Bordeaux des Prix Unitaires des travaux ; - l'élaboration du Devis Quantitatifs et Estimatifs des travaux - y compris toutes sujétions. Il est au forfait.</p>		

8.B.2 : Cadre du bordereau des prix unitaires de la Phase II (Tranche Conditionnelle) : Suivi et contrôle de l'exécution des travaux durant 15 mois

Nº	Poste	PRIX UNITAIRES	
		Chiffres	Lettres
PERSONNEL CLE			
1	Chef de mission : ce prix rémunère les honoraires du chef de mission, y compris toutes sujétions - Ce prix est en Homme/Mois		
2	Architecte : ce prix rémunère les honoraires de l'architecte y compris toutes sujétions		
3	Expert environnementaliste/QHSE : ce prix rémunère les honoraires de l'expert environnementaliste ou QHSE, y compris toutes sujétions – Il est en Homme/Mois		
4	Ingénieur de suivi de Génie Civil : ce prix rémunère les honoraires l'ingénieur de suivi de Génie Civil, y compris toutes sujétions – Il est en Homme/Mois		
5	Ingénieur de suivi de Génie électrique : ce prix rémunère les honoraires l'ingénieur de suivi de Génie électrique, y compris toutes sujétions – Il est en Homme/Mois		
6	Ingénieur de suivi de Géotechnique : ce prix rémunère les honoraires l'ingénieur de suivi de Géotechnique, y compris toutes sujétions – Il est en Homme/Mois		
7	Technicien supérieur en installations sanitaires / Plomberie : ce prix rémunère les honoraires du technicien supérieur en installations sanitaires ou en Plomberie, y compris toutes sujétions – Il est en Homme/Mois		
CHARGES DIVERSES			
8	Frais de déplacement divers : ce prix rémunère les travaux liés à l'élaboration du projet de DAO pour la construction, y compris toutes sujétions - Il est au forfait		
9	Frais de communication : ce prix rémunère les frais de communication, y compris toutes sujétions - Il est au forfait		
10	Etablissement et production des rapports : ce prix rémunère les frais liés à l'établissement et la		



	production des différents rapports et documents, y compris toutes sujétions - Il est au forfait		
11	Autres charges : ce prix rémunère les frais liés aux autres charges non spécifiées, y compris toutes sujétions - Il est au forfait		

8. C. Cadre du détail estimatif8. J.1. Cadre du détail estimatif pour la Phase I (Tranche Ferme) : Réalisation des études architecturales et techniques suivant des livrables :

Prix	Désignation des tâches	Unité	Quantité	Prix	Prix total
				unitaires (F CFA)	(F CFA)
01	Avant-projet sommaire (APS) de l'étude architecturale et technique	FF	1		
02	Avant-projet détaillé (APD) de l'étude architecturale et technique	FF	1		
03	DAO	FF	1		
Total hors TVA (THT).....					
TVA (% du montant hors TVA)					
Total toutes taxes comprises.....					
AIR (% du montant hors TVA)					
Net à mandater (THT - AIR)					

Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de :

.....
Signature

8. C.2. Cadre du détail estimatif pour la Phase II (Tranche Conditionnelle) : Suivi et contrôle de l'exécution des travaux durant 15 mois suivant les livrables

Nº	Descriptif des tâches	Unité	Qté	Prix unitaires	Prix total
				(en FCFA)	(en FCFA)
I PERSONNEL CLE					
1	Chef de mission	H/Mois			
2	Architecte	H/Mois			
3	Expert environnementaliste	H/Mois			
4	Ingénieur de suivi de Génie Civil	H/Mois			
5	Ingénieur de suivi de Génie électrique	H/Mois			
6	Ingénieur de suivi de Géotechnique	H/Mois			
7	Technicien supérieur en installations sanitaires / Plomberie	H/Mois			

TOTAL I : PERSONNEL CLE				
II	CHARGES DIVERSES			
7	Frais de déplacement divers	FF	1	
8	Frais de communication	FF	1	
9	Etablissement et production des rapports	FF	1	
10	Autres charges	FF	1	
TOTAL II : CHARGES DIVERSES				
	Total hors TVA (THTVA)			
	TVA (19,25%)			
	Total TTC			
	IR (2,2 ou 5,5%)			
	Net à Mandater			

NB : L'entreprise proposera la durée de mobilisation de son personnel clé pour la phase II.

S.D. Cadre du sous-détail des prix unitaires

Note relative à la présentation des sous détails de prix et taxes

1. Un sous détail expose toutes les étapes d'établissement d'un prix de vente. Aussi, constitue-t-il un élément important d'appréciation de la qualité du prix proposé par un soumissionnaire.

Il n'est pas nécessaire d'imposer un modèle de présentation à tous les soumissionnaires, compte tenu de la grande diversité de logiciels de détermination des sous- détails de prix. En revanche, ils pourront comporter les éléments suivants :

- Honoraire de l'étude et des prestations de service :
 - a) Étude préalable et diagnostic :
 - b) Détail du coût par phase (ex. : collecte de données, étude de faisabilité)
 - c) Durée estimée pour cette phase
 - d) Coût unitaire ou forfaitaire (en fonction des critères)
 - e) Conception du projet / études techniques :
 - f) Détail des prestations par discipline (architecture, génie civil, etc.)
 - g) Coût par heure/jour de consultant ou par phase
 - h) Coût des études spécifiques (plans, études environnementales, etc.)
 - i) Suivi et supervision des travaux :
 - j) Coût pour la supervision de la mise en œuvre
 - k) Nombre de visites de chantier (préciser le coût par visite ou par période)
 - l) Coût de la gestion des rapports de chantier
 - m) Réunions et présentations :
 - n) Nombre de réunions avec le client
 - o) Coût des présentations techniques ou des rapports intermédiaires
- Dépenses associées à l'équipe de projet :
 - a) Coût des ressources humaines :
 - b) Taux journalier ou horaire des consultants (avec distinction par profil, ex. : ingénieur, architecte, etc.)



- c) Nombre d'heures/jours estimés par consultant
- d) Frais de déplacement et de logement pour l'équipe (si applicable)
- e) Frais de communication et de documentation :

 - f) Coût des supports de présentation
 - g) Coût des logiciels ou outils spécifiques utilisés pendant l'étude

- e. Pour chaque prix du bordereau, une fiche issue des points a, b, c et d susvisés, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
- f. Le sous détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition, le cas échéant ;
- g. Le sous détail des impôts et taxes, y compris les droits sociaux.

2. Le Maître d'Ouvrage peut proposer un cadre du sous détail des prix unitaires comportant les éléments énoncés au point 1 ci-dessus.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

Autorité contractante : Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Financement : Budget d'Investissement du CBE

Impütation :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 9 :

MODELE DE MARCHE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES
PUBLICS AUPRES DU MINRESI
BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL PROCUREMENT COMMITTEE
P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

MARCHE N° _____ /M/MINRESI/CIPM/2025

Passée après Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 du _____

POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE- NKOLBISSON

TITULAIRE : [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: _____ à _____, Tél _____ Fax: _____

N°R.C: _____ à _____

N° Contribuable / Attestation d'immatriculation : _____

OBJET : LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE- NKOLBISSON

LIEU DE LIVRAISON : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MONTANTS EN FCFA

TTC	
HTVA	
T.V.A (19.25 %)	
AIR (2,2)	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : [A compléter en jours, semaines, mois ou années]

FINANCEMENT : Budget d'Investissement CBE 2025 et suivants.

IMPUTATION :

SOUSCRITE, LE

SIGNEE, LE
NOTIFIEE, LE
ENREGISTREE, LE

PAGE ___ ET DERNIERE DU MARCHE N°.../M/MINRESI/SG/C2D/2025 DU
PASSEE APRES APPEL

D'OFFRE NATIONAL RESTREINT AVEC LA SOCIETE : (Raison sociale et adresse de
l'Entreprise).....

POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES
ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE
DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE- NKOLBISSON

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : ... (En chiffres).....FCFA

TTC

(... (En lettres) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI DE LIVRAISON :

LUE ET ACCEPTEE
LE PRESTATAIRE

Yaoundé, le

SIGNEE LE MINISTRE

Yaoundé, le



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 10 :

MODELE DE PIECES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE



Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner.

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

SOMMAIRE

Annexe n° 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné _____

Nationalité _____

Domicile _____

Fonction _____

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel D'Offres National Restreint N°001/AONR/MINRESI/CIPM/2025 du en procédure d'urgence en vue du recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques pour

LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE- NKOLBISSON

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à Yaoundé, le

Le Directeur Général

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] pour la fourniture de [nom et fou description des fournitures] (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de [Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué] pour la somme de francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement [indiquer le Maître d'Ouvrage], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par la Soumission dans son offre ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer le Maître d'Ouvrage] pendant la période de validité.
 - a. Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. Manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer le Maître d'Ouvrage] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [indiquer le Maître d'Ouvrage] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer le Maître d'Ouvrage] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [indiquer le Maître d'Ouvrage] tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse} Cameroun, ci-dessous désigné
«le Maître d'Ouvrage»

Attendu que.....[nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des prestations}

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %} du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous, [nom et adresse de banque],

représentée par [noms des signataires}, ci-dessous désignée « la banque», nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sauf pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.



Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à..... le

(signature de la banque)

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work • Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 11 :

Le formulaire de la charte d'intégrité



INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____ [à préciser lors du montage du DCE]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité
A MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

1.2) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.3) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l’Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précédent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d’Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom



Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ÉTUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

**MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE
FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS**

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 12 :

**Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et
environnementales**



INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

LE « SOUMISSIONNAIRE »
A Monsieur le « Maître d'Ouvrage »

Monsieur le « Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement en cohérence avec les lois et règlement applicables au Cameroun.
- 2) En outre, nous nous engageons également à mettre en oeuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Signature :

Nom : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 13 :

JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE
DU RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 14 :

**LISTE DES BANQUES OU COMPAGNIES D'ASSURANCES AUTORISÉS À ÉMETTRE
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS**

N°	BANQUES	Adresses
1	Afriland First Bank (FIRST BANK)	BP: 11 834, Ydé
2	BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR)	BP: 34 692, Ydé
3	Banque Atlantic Cameroun (BACM)	BP: 2 933, Dla
4	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)	BP : 12 962, Ydé
5	BGFI Bank Cameroun (BGFIBANK Cameroun)	BP : 660, Dla
6	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	BP: 1 925, Dla
7	Citi Bank Cameroun (CITI - C)	BP: 4 571, Dla
8	Commercial Bank-Cameroun (CBC)	BP: 4 004, Dla
9	Crédit Communautaire D'Afrique-Bank (CCA-Bank)	BP: 30 388 Ydé
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK)	BP: 582, Dla
11	National Financial Credit Bank (NFC-BANK)	BP: 6 578, Ydé
12	Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB-Cameroun)	BP : 300, Dla
13	Société Générale Cameroun (SGC)	BP : 4 042, Dla
14	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)	BP: 1 784, Dla
15	Union Bank of Cameroon PLC (UBC)	BP: 15 569, Dla
16	United Bank of Africa (UBA)	BP: 2 088, Dla
	COMPAGNIES D'ASSURANCES	
17	ACTIVA Assurances	BP : 12 970, Dla
18	AREA Assurances	BP : 15 584, Dla
19	ATLANTIQUE Assurances Cameroun	BP : 3 073, Dla
20	CHANAS Assurances	BP : 109, Dla
21	CPA S.A	BP: 54, Dla
22	NSIA Assurances	BP: 2759, Dla
23	PRO ASSUR	BP : 5 963 Dla
24	Prudential Beneficial General Insurance S.A	BP: 2 328, Dla
25	ROYAL ONYX Insurance Cie	BP: 12 230 Dla
26	SAAR S.A	BP: 1011, Dla
27	SANLAM Assurances Cameroun	BP: 12 125, Dla
28	ZENITHE Insurance	BP : 1 540, Ydé



REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

BP 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Téléphone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

P.O. Box 1457 YAOUNDE CAMEROUN
Telephone : (237) 22 22 13 34
Fax : (237) 22 22 13 36

**Projet de création d'un Centre de Biogéosciences
de l'Environnement (CBE)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/ CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 EN VUE DU
RECRUTEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE D'UN CABINET
D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE (ETUDES ARCHITECTURALES ET
TECHNIQUES, SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION) D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES
DE L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION (MINRESI)**

MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : COORDONNATEUR PROJET CBE

FINANCEMENT : BUDGET DU CBE- EXERCICES 2025 ET SUIVANTS

IMPUTATION :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

PIÈCE N° 15 :

LISTE DES LABORATOIRES GEOTECHNIQUES AGREES

**LISTE DES LABORATOIRES PRIVES AU CONTROLE DE QUALITE DES SOLS ET
DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET AUX ETUDES GEOTECHNIQUES,
AGREES SELON LE DECRET N°2001/128/PM DU 16 AVRIL 2001 FIXANT LES
CONDITIONS D 'AGREEMENT**



